

COALITION DES CONFEDERATIONS SYNDICALES DE TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU SENEGAL



DECLARATION

La Coalition des Confédérations syndicales des travailleurs et travailleuses du Sénégal salue l'engagement du Président de la République à travers l'ordonnance N°001 – 2020 modifiant les articles L49, L60, L65 et L214 du code du travail pour la préservation des emplois et le maintien des salaires des travailleurs contre les risques sociaux dans ce contexte de crise sanitaire majeure générée par la pandémie du Coronavirus (COVID-19).

De ce fait, le Président de la République, faisant preuve d'une volonté politique affirmée, conforte la position défendue par les secrétaires généraux des centrales syndicales lors de l'audience du 27 mars 2020 au palais de la République. L'ordonnance présidentielle assure une protection juridique des droits des travailleurs durant cette période de bouleversement total des équilibres macroéconomiques

De même, les mesures prises en faveur des entreprises pour faire face au ralentissement de leurs activités, à travers des allègements fiscaux, l'accès plus souple au crédit bancaire, le paiement intégral de la dette intérieure, sans oublier le soutien accordé aux acteurs opérant dans le secteur informel, vont assurément permettre au secteur productif d'aborder avec plus de sérénité cette passe critique garantissant par la même occasion une stabilité économique et sociale de notre pays.

La coalition encourage l'état à persévérer dans la concertation, aussi bien dans l'élaboration que dans la conduite des mesures salutaires pour le peuple sénégalais.

Dans la perspective de reconstruction de notre modèle économique, toutes les forces vives de la nation, imbuës des valeurs républicaines doivent être mobilisées dans un même objectif, celui de la sauvegarde de la paix sociale et la défense de l'intérêt général.

La coalition salue et soutient toutes les mesures appropriées prises par les autorités depuis le début de la crise, pour préserver les populations de ce fléau et demande aux camarades travailleurs et travailleuses de respecter les consignes de sécurité pour minimiser les risques de propagation du virus et d'en être les relais partout.

La coalition des Centrales Syndicales du Sénégal exprime, encore une fois toute sa fierté, exprime toute sa solidarité et rend un hommage solennel aux camarades des personnels de santé pour les sacrifices énormes consentis dans la lutte contre la pandémie du Coronavirus.

La coalition exprime, toute sa **solidarité** à l'endroit des populations durement éprouvées par la situation difficile et décide, au nom des travailleurs et travailleuses du Sénégal, de

contribuer pour un montant de **dix millions de francs**, à l'effort de guerre contre le COVID 19.

En outre, tenant compte de la gravité de la situation critique et pleine d'incertitudes que traverse notre pays, la coalition décide de surseoir aux festivités du 1^{er} Mai marquant la célébration de la fête internationale du travail, ainsi qu'au dépôt traditionnel du cahier de doléances.

Toutefois, la coalition demande à l'état de renforcer les mesures prises pour assurer les déplacements des travailleurs de leurs domiciles à leurs lieux de travail et vice et versa, ainsi qu'aux transports de marchandises entre les régions et particulièrement pour la livraison des produits alimentaires et pharmaceutiques vitaux.

La coalition souhaite à la communauté chrétienne une bonne fête de pâques

Fait à Dakar, le 12 avril 2020

La conférence des secrétaires généraux

Mariama Diallo

Mody Guiro

Mademba Sock

Elimane Diouf

Cheikh Diop